

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion : 07 mai 2024 au siège de la LFNA à PUYMOYEN (16)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – ROULON – PREGHENELLA – CLAVIERE – ECOBICHON – COUPLLET – GUICHARD – VERGNAUD – LACOMBE – HERAULT – DESAINTJEAN.

Absents : MM. SILLARD – PETIT.

Référente Administrative : Anne-Laure CHAPELLE.

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 du RTIS**)

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS AVEZ A VOTRE DISPOSITION :



Référent Terrain Synthétique et Eclairage

Vincent GUICHARD (33)

Mail : vincent.guichard33@free.fr

Portable : 06 13 70 69 16



Référent Eclairage

Jean-Jacques PETIT (79)

Mail : jj.petit@orange.fr

Portable : 06 08 80 72 31

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives *tous niveaux confondus* »

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

VINDELLE – STADE GUY DUTIN – NNI 164150101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 11/04/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 11/04/2024.

- **Fournir AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/05/2034.

- 2.3. Changements de niveau de classement
- 2.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement
- 5.4 Demande d'Avis Préalable

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

LA JARRIE – PLAINE DES SPORTS – NNI 171940201

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un Terrain synthétique pour un Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 30/04/2024
- Lettre Intention de la Mairie du 30/04/2024
- Echancier des travaux
- Plan de situation de l'installation, Plan de masse
- Plan de Coupe
- Plan des Tribunes
- Plan de drainage
- Plan de l'Aire de Jeu côté
- Plan des vestiaires côtés (4 vestiaires Joueurs à 20m², 2 vestiaires arbitres 14 et 10 m², 1 local délégués 10m².)
- Revêtement synthétique : 45 mm avec sous-couche entre 20 mm, remplissage liège.

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un Terrain synthétique pour un Niveau T4 SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

BEYNAT – STADE LES SAULES – NNI 190230101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 12/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 15/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 11/04/2024 effectué par M. Henri CLAVIERE, membre C.R.T.I.S.
- AOP du 11/04/2024 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/05/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

BRIVE LA GAILLARDE – STADE DU COLLEGE JEAN MOULIN – NNI 190310401

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 05/03/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Photos visite du 15/04/2024 effectué par M. Henri CLAVIERE, membre C.R.T.I.S., concernant la mise en place des bancs de touche joueurs.
- AOP du 28/02/2003 (300 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/03/2034.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

MAINSAT – STADE DE LA CHAPELLE – NNI 231160101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 25/05/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires :

- Rapport de visite de conformité de fin de travaux du 10/03/2024 effectué par M. Thierry ECOBICHON, membre C.R.T.I.S.

La C.R.T.I.S. constate la conformité des travaux pour la création des Pare-Ballons, elle informe la Commission Régionale du FAFA.

BUSSIÈRE DUNOISE – STADE MUNICIPAL – NNI 230360101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 01/09/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires :

- Rapport de visite de conformité de fin de travaux du 10/02/2024 effectué par M. Thierry ECOBICHON, membre C.R.T.I.S.

La C.R.T.I.S. constate la conformité des travaux pour la création du Bloc vestiaires et Club House, elle informe la Commission Régionale du FAFA.

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

ST ASTIER – STADE RAYMOND GIMEL 3 – NNI 243720103

Cette installation était classée en Niveau A5 SYN jusqu'au 07/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A5 SYN en date du 07/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- AOP du 02/01/2014 (150 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A5 SYN jusqu'au 07/05/2034.

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

COULOUNIEUX CHAMIERES – STADE PAREAU 1 – NNI 241380101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 09/04/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- AOP du 06/09/1999 (350 personnes en Tribunes et 2250 personnes en pourtour).

La C.R.T.I.S. prend note et valide l'AOP.

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

LEGE CAP FERRET - STADE LOUIS GOUBET 1 - NNI 332360101 (C.F.T.I.S. du 18/04/2024)

Cette installation était classée en Niveau T3 PN jusqu'au 16/04/2024.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 PN ainsi que des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 15/12/2009.

- Rapport de visite du 07/03/2024 effectué par M. Philippe BARRIÈRE, membre C.F.T.I.S.

Rappel de l'art.3.2.6.1 du Règlement / Exigences relatives aux pelouses naturelles : la hauteur du gazon du terrain en pelouse est maintenue pour les compétitions dans des fourchettes de hauteurs pour le niveau T3 de 20 à 35mm.

La commission précise qu'un PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6. du Règlement des Terrains & Installations Sportives) sera exigé pour la confirmation de classement quinquennal.

La réalisation d'essais sans attendre ce terme quinquennal permettra de diagnostiquer utilement les exigences non satisfaites et d'établir un plan de maintenance pour les corriger.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 18/04/2029

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

GRADIGNAN – SALLE DOMAINE MOULERENS - NNI 331929901

Cette installation était classée en Niveau Futsal4 jusqu'au 08/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Futsal3 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 18/03/2024.

- Rapport de visite du 19/04/2024 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.

- Fournir AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou AAC (Attestation Administrative de Capacité).



Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 09/04/2034.

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

BIGANOS – STADE R. GARNUNG – NNI 330510201

Cette installation est classée en Niveau T3 PN (Travaux) jusqu'au 30/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Tets Initiaux PN du 04/04/2024 (Labo Des Sols) : conformes

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

TARTAS – PARC DES SPORTS HOURRITIOT 6 SYN – NNI 403130106

Cette installation n'était pas classée.

Date de mise en service : 22/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 SYN en date du 20/04/2024 (**à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 06/09/2022**), ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Rapport de Visite du 13/02/2024 effectué par Monsieur Philippe BARRIERE – Membre CFTIS et Président CRTIS
- Rapport de Contre-Visite du 20/04/2024 effectué par Monsieur Philippe VERGNAUD – Membre CRTIS, pour la rectification du point de corner
- Tests in situ du 22/03/2024 : conformes (Labo Des Sols)
- AOP du 03/05/2024 (298 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 22/03/2034 (date de mise en service).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

TARTAS – PARC DES SPORTS HOURRITIOT 5 – NNI 403130102

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 21/12/2025.

La C.R.T.I.S. à la suite du classement du nouveau synthétique T4, déclasse cette installation en Niveau T7 (seulement 4 vestiaires pour 3 terrains).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 21/12/2025.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

LATRILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 401460101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 04/04/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un drainage et remise à neuf du revêtement pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 18/04/2024
- Lettre de la Mairie du 18/04/2024
- Plan de situation de l'installation
- Dossier de présentation du projet et devis
- Délibéré de la Mairie du 01/04/2024
- Plan du drainage
- Fiches Techniques du matériel de drainage



La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un drainage et remise à neuf du revêtement pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

BOE – STADE DE CANCELLES 1 – NNI 470310101

Cette installation était classée en Niveau T3 PN jusqu'au 30/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 PN en date du 10/04/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 10/04/2024.
- Rapport de visite du 10/04/2024 effectué par M. Philippe BARRIERE, membre C.F.T.I.S. et Président C.R.T.I.S. et Philippe LACOMBE membre C.R.T.I.S. 47
- AOP du 05/04/2000 (500 personnes en Tribune et 2200 personnes en Pourtour)

Elle transmet à la C.F.T.I.S. pour décision.

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

LA SAUVETAT DU DROPT – FOOT5 PALISSADES – NNI 472905501

Cette installation n'était pas classée.

Date de mise en service : 22/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN en date du 22/04/2024, ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Rapport de Visite du 22/04/2024 effectué par Monsieur Philippe LACOMBE – Membre CRTIS
- AAC du 03/05/2024 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN jusqu'au 22/03/2034 (date de mise en service).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

AIGUILLON – STADE MARCEL DURAND – NNI 470040201

Cette installation est classée au Niveau T4 PN jusqu'au 24/04/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'une mise en place d'une main courante (portail et portillons compris) pour un Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 20/12/2023
- Plan de situation de l'installation
- Devis
- Fiches Techniques descriptives de la main courante



La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour création d'une mise en place d'une main courante (portail et portillons compris) pour un Niveau T4 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires
- 4.5 Installations FUTSAL

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

NIORT – STADE DES GARDOUX – NNI 791910701

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 10/02/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un Terrain synthétique pour un Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 18/03/2024
- Lettre Intention de la Mairie du 18/03/2024
- Délibéré de la Mairie du 05/02/2024
- Dossier avant-projet complet
- Echancier des travaux
- Plan de situation de l'installation, Plan de masse
- Plan de drainage
- Plan de l'Aire de Jeu côté
- Plan des vestiaires côtés (4 vestiaires Joueurs à 20m², 2 vestiaires arbitres 9 et 10 m², 1 local délégués 10m², 1 local médical 13m²)
- Revêtement synthétique (**pure : durée tests revêtement 5 ans**) : 45 mm avec sous-couche entre 15 et 35 mm, remplissage sable.

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un Terrain synthétique pour un Niveau T4 SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

BOESSE – STADE MUNICIPAL – NNI 790370101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 13/01/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'un remplacement de la main courante (identique) pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 10/04/2024
- Lettre de la Mairie du 10/04/2024
- Plan de situation de l'installation
- Plan de la main courante

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour un remplacement de la main courante pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

CELLES SUR BELLE – STADE DE LA BOISSIERE – NNI 790610101

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 07/04/2024.

Date de mise en service : 23/02/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Tets Initiaux PN du 19/12/2023(Labo Des Sols) : conformes

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 23/02/2033 (date de mise en service).

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

FONTAINE LE COMTE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 861000101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 15/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 29/04/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 03/04/2024 effectué par M. Gilles RAVEAU, membre C.D.T.I.S. 86

- Fournir AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/05/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

1. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

CIVRAY - GYMNASSE BEAUSEJOUR - NNI 860789901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 11/04/2024.

- Fournir PV de la Commission de Sécurité.

- Fournir AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 07/05/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

PANAZOL – STADE FERNAND VALIERE – NNI 87140101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Plan avec la modification du décroché de 2,50m jusqu'à la ligne des 18m et changement de place du robot tondeuse

La C.R.T.I.S. prend note.

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.2. Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

SOYAUX – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 163740101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 14/04/2020.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 09/04/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E4 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 09/04/2024.
- Etude d'éclairage en date du 01/02/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 11,00m Ligne de Touche ; 21,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 21 m
 - Puissance installée : 27,59 kW
 - Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (ALTIS LED G5)
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Glare Rating : 47
 - Facteur de maintenance : 1
 - Facteur de réflexion au sol : 0,20
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 264 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,70
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,84
 - Points bis : conformes

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

LA JARRIE – PLAINE DES SPORTS – NNI 171940201

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 30/04/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E4 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 30/04/2024.
- Etude d'éclairage en date du 18/04/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 5,50m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 24 projecteurs (4 X BVP528 (1500 W) et 1 X BVP518 (1000 W) par mât)
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Glare Rating : 46,5
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 434 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,59
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80
 - Points bis : conformes

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

BERGERAC – GYMNASSE LOUIS ARAGON – NNI 240379904 (C.F.T.I.S. du 18/04/2024)

L'éclairage de cette installation était classé en niveau EFutsal1 jusqu'au 31/03/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 1 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 25/03/2024.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 25/03/2024.
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 721 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.74
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.87

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 1 jusqu'au 18/04/2026.

LA FORCE – GYMNASSE DU SIVOS – NNI 242229901 (C.F.T.I.S. du 18/04/2024)

L'éclairage de cette installation était classé en niveau EFutsal 2 jusqu'au 15/10/2014.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 2 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 20/03/2024.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 20/03/2024.
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 382 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.68
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.79

Elle constate que la valeur de l'Eclairage horizontal Moyen (382 Lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E2 (Art 3.2.2 / 400 Lux à maintenir).

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 18/04/2028.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

VELINES – STADE MARC BUISSON – NNI 245680101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 30/08/2024.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 17/11/2023 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 17/11/2023.
- Etude d'éclairage en date du 02/03/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 66 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 3,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BVP528 (1500 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K

- Glare Rating : 45
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 167 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

BIGANOS – STADE R. GARNUNG – NNI 330510201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 28/04/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 16/04/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 199 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.47
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/05/2026.

SALLES – STADE JEAN PIERRE RODRIGUEZ – NNI 334980101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 28/03/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement INITIAL de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (après travaux et passage en LED) et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 08/04/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 109 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.25
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.49

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/05/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

CAMBLANES ET MEYNAC – STADE DE LA LANDE 1 – NNI 330850101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 02/11/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de CHANGEMENT de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (après réglages) et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 15/04/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 302 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.51
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/05/2028.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

ARCACHON – STADE MATHEO PETIT – NNI 330090301

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 07 MAI 2024 – PV N° 9

PAGE 25/35

L'éclairage de cette installation était classé en niveau EEntraînement jusqu'au 13/07/2023.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 03/04/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 03/04/2024.
- Etude d'éclairage en date du 05/02/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 64 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 5,00m Ligne de Touche ; 16,50m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 17 m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (ALTIS G5)
 - Puissance installée : 17,56 kW
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Glare Rating : 45
 - Facteur de maintenance : 1
 - Facteur de réflexion au sol : 0,20
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 226 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,68
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,86

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

ARCACHON – STADE JEAN BROUSSE – NNI 330090101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 22/08/2025.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 03/04/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 03/04/2024.
- Etude d'éclairage en date du 13/03/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 16,00m Ligne de Touche ; 17,50m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 25 m
 - Nombre total de projecteurs : 20 projecteurs (ALTIS G4)
 - Puissance installée : 28,84 kW
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Glare Rating : 44
 - Facteur de maintenance : 1
 - Facteur de réflexion au sol : 0,20
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 274 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,88
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,95
 - Points bis : conformes

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

TARTAS – PARC DES SPORTS HOURRITIOT 6 SYN – NNI 403130106

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 06/09/2022 :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/02/2024.

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 286 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.51
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.75
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/05/2028.

1.2. Confirmations de niveau de classement

MONT DE MARSAN – STADE JACQUES FOIX 1 – NNI 401920701

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 28/03/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 15/04/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 152 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.60

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/05/2026.

MONT DE MARSAN – STADE JACQUES FOIX 2 – NNI 401920702

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 28/03/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 15/04/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 148 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/05/2026.

MONT DE MARSAN – STADE JACQUES FOIX 3 – NNI 401920703

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 28/03/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 15/04/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 124 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/05/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

VIELLE ST GIRONS – STADE YVONNE MEISTER – NNI 403260101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 22/04/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 22/04/2024.
- Etude d'éclairage en date du 27/06/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
 - Implantation asymétrique : 5,00m mini et 8,00m maxi Ligne de Touche ; 13,00m mini et 15,00m maxi Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (3 X BVP528 (1500W) et 1 X BVP518 (1000 W) par mât)
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Glare Rating : 49,8
 - Facteur de maintenance : 1
 - Facteur de réflexion au sol : 0,20
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 181 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,60
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

LA SAUVETAT DU DROPT – FOOT5 PALISSADES – NNI 472905501

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 22/04/2024.

- Hauteur de feu : 6,00m
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 85 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.67
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.78

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/05/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

AIGUILLON – STADE MARCEL DURAND – NNI 470040201

L'éclairage de cette installation n'est pas classé en niveau.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 03/04/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 10/04/2024.

– Etude d'éclairage en date du 25/08/2023 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
- Implantation asymétrique : 03,00m Ligne de Touche ; 15,00m mini et 22,00m maxi Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 20 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (2 x BVP518 (1000 W) et 1 x BVP528 (1500 W) par mât)
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 44,6
- Facteur de maintenance : 1
- Facteur de réflexion au sol : 0,20
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 174 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,58
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES



DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

NIORT – STADE RENE GAILLARD – NNI 791910101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 29/06/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de CHANGEMENT de l'éclairage de cette installation en niveau E3 et des documents transmis (à la suite de changement de LED suite à une panne) :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 22/04/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 1149 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.59
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.79
 - Points bis : non-conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Elle transmet à la CFTIS pour décision

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

MELLE – STADE BEAUSOLEIL 2 – NNI 791740202

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 28/03/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 28/03/2024.
- Etude d'éclairage en date du 21/06/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 98 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 4,50m Ligne de Touche ; 16,50m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BVP528 OUT T35 (1500 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Glare Rating : 45,1
 - Facteur de maintenance : 1
 - Facteur de réflexion au sol : 0,20
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 165 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

ST POMPAIN – STADE MUNICIPAL – NNI 792900101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 18/04/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/04/2024.

– Etude d'éclairage en date du 11/03/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
- Implantation Asymétrique : 4,50M mini et 8,50m maxi Ligne de Touche ; 16,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 15 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BVP528 OUT T35 (1500 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 50
- Facteur de maintenance : 1
- Facteur de réflexion au sol : 0,20
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 182 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,76

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

CIVRAY – GYMNASSE BEAUSEJOUR – NNI 860789901

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal4 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 11/04/2024

- Hauteur de feu : 7,00m
- Type de sources : tube fluorescent
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 247 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.37
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.54

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal4 jusqu'au 07/05/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

ADRIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 860010101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 02/05/2025.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 22/03/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 22/03/2024.

– Etude d'éclairage en date du 22/02/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (ECOBALST 5 300 LED (1400 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 47
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 162 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,66
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,82

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

LA ROCHE POSAY – STADE LE BREUIL 1 – NNI 862070101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 27/04/2025.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 16/04/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 16/04/2024.
- Etude d'éclairage en date du 29/12/2023 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 67 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 22 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (ECLATECC KERIS 6 ASY30M (1548 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 39
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 163 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,88
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,81

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

RILHAC RANCON – STADE RENE LEGRAND – NNI 871250101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 22/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 23/04/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 213 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.60
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.80

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/05/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

RILHAC RANCON – STADE RENE LEGRAND – NNI 871250101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 07/05/2026.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 06/05/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/05/2024.
- Etude d'éclairage en date du 08/03/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 106 m x 66 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 6,50m Ligne de Touche ; 20,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (ALTIS LED G5)
 - Puissance totale installée : 22,57 kW
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Glare Rating : 47
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 271 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,67
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES



Philippe BARRIERE,
Président

Anne-Laure CHAPELLE,
Secrétaire de séance

« Procès-verbal du **07/05/2024** transmis à la CFTIS, validé le **13/05/2024** par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT »

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 04 juin 2024
Date limite envoi dossiers : 28/05/2024